

Inami : un concours pour les étudiants en médecine ?

Le taux de réussite aux deux sessions 2018 de l'examen d'entrée en médecine a relancé la polémique autour des quotas de numéros Inami, ces sésames indispensables à l'accès à la profession. Il y a eu 1.042 candidats reçus à l'examen d'entrée cette année pour 505 numéros disponibles. De quoi relancer la tension entre la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (MR) et le ministre communautaire de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS).

Et voici que l'Absym (association de syndicats médicaux) et le Cium (Comité inter-universitaire des étudiants en médecine) s'invitent dans le débat.

Estimant qu'un étudiant sur deux ne recevra pas de numéro Inami après six années d'études, ils jugent « *cette situation inacceptable et inhumaine* » et proposent « *d'éliminer le surplus des 500 étudiants de cette cohorte en créant un numerus fixus unique après le bachelier* ». Ce qui revient à imposer, à des jeunes qui ont déjà subi l'examen d'entrée, une nouvelle sélection sous forme de concours en fin de troisième année. ■

Après l'examen d'entrée, certains rêvent désormais d'un concours

MÉDECINE Ils réclament un numerus fixus au terme du bachelier

► Face aux nombre de lauréats à l'examen d'entrée en médecine, l'Absym et le Cium réclament un concours complémentaire.

► Chez Marcourt, on juge la proposition ahurissante et surréaliste.

On croyait en avoir terminé avec l'épineux dossier des quotas de numéros Inami pour les étudiants en médecine... Erreur ! Le taux de réussite aux deux sessions de l'examen d'entrée 2018 a relancé la machine à polémiques. Une machine qui pourrait s'emballer ce lundi à l'occasion d'une conférence interministérielle des ministres de la Santé. Alors que Maggie de Block (Open-VLD) et Jean-Claude Marcourt (PS) se sont jusqu'ici invectivés par presse interposée, leurs collaborateurs vont, cette fois, aborder le problème en direct.

Le problème, précisément, tient en deux chiffres : 505 et 1.042. Le premier, c'est le nombre de numéros Inami (l'accès à la profession) que le gouvernement fédéral a réservé aux Francophones (alors que la Commission de planification en avait proposé 586, le gouvernement applique désormais le fameux lissage négatif permettant de « rembourser » les numéros surnuméraires distribués aux précédentes cohortes francophones). Le second chiffre, c'est le nombre de lauréats à l'examen d'entrée 2018. « Laisser des gens entamer des études de médecine tout en sachant que près de la moitié d'entre eux est de trop, ce n'est pas correct », estimait récemment la ministre de la Santé. « Je suis stupéfait par la nouvelle expression de la mauvaise foi de Madame De Block », avait rétorqué le ministre de l'Enseignement supérieur. Son chef de cabinet com-

plète aujourd'hui : « c'est le fédéral lui-même qui a exigé cet examen d'entrée en lieu et place du concours que nous avions mis en place, ceci parce qu'il s'était montré incapable d'édicter des quotas juridiquement solides. »

Comme si cela ne suffisait pas, voici quelques jours, l'Absym (association de syndicats médicaux) et, plus étonnant, le Cium (Comité inter-universitaire des étudiants en médecine) ont envoyé une lettre aux ministres concernés : estimant qu'un étudiant sur deux ne recevra pas de numéro Inami après six années d'études, ils jugent « cette situation inacceptable et inhumaine » et proposent ni plus ni moins « d'éliminer le surplus des 500 étudiants de cette cohorte en créant un numerus fixus unique après le bachelier ».

Dans les faits, cela reviendrait à infliger à des jeunes qui ont déjà subi l'examen d'entrée, une nouvelle sélection sous forme de concours en fin de troisième année... quitte à orienter vers d'autres domaines ceux qui resteraient sur le carreau. Au final, l'Absym et le Cium estiment désormais qu'un examen avant les études ne suffit plus et appellent à générer un numerus fixus dès 2019 (ce que la Flandre a fait cette année en organisant pour la première fois un concours d'entrée).

« Déplorable, irresponsable »

Une prise de position qui a eu le don de faire sortir de leurs gonds, et la Fédération des étudiants francophones, et les conseils étudiants des universités concernées. Rappelant à l'adresse du

Cium qu'ils sont les « seuls acteurs légitimement reconnus pour représenter les étudiants », ils sortent la grosse artillerie : « Affublés d'un soi-disant pragmatisme, l'Absym et le Cium se plient docilement aux volontés du gouvernement fédéral qui sont de réduire sans cesse le budget des soins de santé, impactant tou-

jours plus leur qualité et leur accessibilité (...). » Le système actuel est « mauvais car il organise structurellement une pénurie de

médecins au sud du pays. Ce qui est proposé est clairement une fausse bonne solution. Le problème n'est pas tant la forme de la sélection, mais bien l'existence même de quotas. »

Dans l'opposition fédérale, la cheffe de groupe CDH - et médecin - Catherine Fonck ne cache pas son irritation. « Il est déplorable et irresponsable que ce jeu politique s'organise sur le dos des étudiants. Il faut à un moment donné avoir l'honnêteté de repartir des besoins du terrain : 119 communes wallonnes sur 262 sont en pénurie de généralistes. Et qu'on ne dise pas que c'est parce qu'il y a trop de spécialistes : il faut 4 mois ou 6 mois parfois pour obtenir un rendez-vous ! »

Enfin, Catherine Fonck rappelle à qui veut l'entendre l'incohérence du système : « On continue à donner chaque année, sans aucune restriction, des centaines de numéros Inami à des médecins et dentistes formés à l'étranger : en 2015, leur nombre dépassait même celui des diplômés en Belgique francophone (489 étrangers pour 473 issus de nos universités) et en 2016 on s'en approchait. Si on continue ce système sans restrictions, alors il faut supprimer les quotas pour les Belges car ils n'ont plus aucun sens ! »

Au cabinet du ministre Marcourt on abonde dans le même sens : « Le fédéral nous fait de grandes leçons de rigueur sur le nombre d'étudiants qui réussissent l'examen mais quand on voit le nombre de numéros qu'il offre sans conditions à des centaines de médecins formés à l'étranger, il est complètement surréaliste et ahurissant de faire la chasse à nos étudiants. »

Pas sûr que la Flandre - pourtant bien moins concernée par cet afflux de médecins étrangers - l'entende de cette oreille. ■

ÉRIC BURGRAFF

L'EXPERT**« Des réalités différentes »**

Julien Nicaise est directeur de l'Ares et, à ce titre, organisateur de l'examen d'entrée. **Deux fois plus de lauréats que de numéros Inami, c'est normal ?**

Il faut relativiser les choses. Notons par exemple que les Flamands, à travers leur concours, ont sélectionné 1.400 lauréats pour seulement 1.000 numéros. Et dans ce cas, personne ne proteste. Et rappelons aussi que nous avons fait cet examen à la demande du gouvernement

fédéral. Nous avons copié le modèle effectif en Flandre depuis 20 ans : avec 20 % de réussite, je défie quiconque de taxer le jury de laxisme !

Mais, au final, c'est pourtant ce que dit la Flandre...

Il faut bien comprendre que la situation francophone est différente de la Flandre sur au moins trois points. D'abord,

10 % de nos lauréats à l'examen d'entrée sont Français (la Flandre ne connaît pas ce phénomène). Ensuite, 15 % de nos lauréats échouent en bac alors qu'en Flandre, c'est moins de 10 %. Enfin, en 2015 et 2016, 40 % des nouveaux médecins en Belgique francophone venaient de l'étranger

(un peu plus de 10 % en Flandre). C'est la preuve qu'il y a des besoins à combler.

Doit-on revoir cette politique de quotas ?

C'est la compétence du fédéral. Si on veut se donner la peine de prendre en compte les numéros Inami octroyés sans conditions aux médecins étrangers en Belgique francophone, on constate qu'on vit entre les deux Communautés des réalités bien différentes.

Quoi qu'il en soit, à partir de 2024, on n'aura jamais été aussi bas dans l'attribution de numéros alors que la population n'aura jamais été si nombreuse et si vieillissante. Peut-on faire mieux avec moins ?

E.B.